

acpas-1801-comptes malades et personnel hospice

Ch. Dix

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

DÉPARTEMENT
DE LA DYLE.

ARRONDISSEMENT
DE NIVELLES.

LIBERTÉ.



N°.
ÉGALITÉ.

Nivelles, le 7 Brumaire
de la République Française,

10^{me} année

Archives des Religieuses
Avesnes
Rebecq-Rogean No 41

LE SOUS-PRÉFET DE L'ARRONDISSEMENT DE NIVELLES,

à La Communauté de l'Hospice de Rebecq

^{22 ans - 20 ans}
Vous avez dans la nuit de Germinal au 9 Demanda
par une pétition l'autorisation de faire la coupe
de la Haute Forêt de certains Bosquets

D'après l'avis du plus ou plusieurs des faits, l'on
peut seulement Dénier les Bois, etc. D'après
et Duplicati de la Haute Forêt qui embarrasser
et surcharge le sol, et quant au bois de Brétière
il n'y a pas lieu d'en faire la coupe.

La conservation des faits a estimé que comme il
s'agit d'une coupe extraordinaire on ne pouvait
l'autoriser sans une permission spéciale de
gouvernement, pour donc se obtenir la feuille

Vous voudrez bien ne faire passer de suite sur
l'état des arbres dont vous sollicitez la coupe avec
l'estimation approximative de la vente, de valeur
qui sur l'état des dettes de l'Hospice, avec l'indication
de celle de ces dettes à l'acquiescement desquelles
le produit de cette vente servira de base.

Je vous recommande beaucoup de promptitude
dans l'envoi de ces états à l'administration l'arrivant

Je vous salue
A: Declairmont

Noter que l'état des arbres et
l'estimation approximative
doit être fait à l'instigation
des agents Forestiers.

DÉPARTEMENT
DE LA DYLE.

ARRONDISSEMENT
DE NIVELLES.

LIBERTÉ.



N^o. 154

ÉGALITÉ.

Nivelles, le 12 Brumaire
de la République Française,

10^e. année

LE SOUS-PRÉFET DE L'ARRONDISSEMENT DE NIVELLES,

A Sa Commission de l'Aspice de
Rebecq.

Je vous joins ici copie d'un arrêté pris par le préfet
auquel je vous invite à vous en conformer. D'après
l'article 2 de cet arrêté vous êtes tenus de me faire
passer incessamment l'état approximatif des objets
de Vitamines, et de fuchur, qui sont nécessaires
à l'Aspice de Rebecq pour le trimestre présent, et subséquent.
Vous voudrez donc bien vous occuper de la formation
de cet état de suite, car le préfet me demande qu'un
état de cette nature arriât hors les ateliers publics
ou seroit peut-être dans vos comptes.

Je vous salue

B. Kerlain

Archives des Religieuses
Augustines
Rebecq-Rognon No VII 42.

Etat de dépenses de l'hospice de Rebecq

Departement de la Sylve	Pour les orphelins de la Sabrie	
ans	Nombre des orphelins de la Sabrie	Coût d'entretien d'un enfant annuel commun
an 6 ^{me} Commencé le 15 Mars	3	frais 200 " 70 " 30
an 7 ^{me}	4	
an 8 ^{me}	7	
an 9 ^{me}	6	
an 10 ^{me}	5	on observe cependant qu'on n'est qu'à y en avoir deja 3

ainsi approximativement Reçus à l'hospice
de Rebecq à 28 finances de 10 Pour la somme de
Rebecq le 15 Mars 1770

Archives des Religieuses
Augustines
Rebecq-Rognon No 43

Entrée en l'An 1770
Commencé le 15 Mars 1770

Archives des Religieuses
Augustines
Rebecq-Rognon No 45.

La Commission de l'hospice ledit de Rebecq
commune de l'arrondissement de Nivelles, Depar-
tement de la Dyle invite le Receveur dudit
hospice Hugues-Joseph Champagne le Chargeant
même de mettre à la disposition de la Citoyenne
S. Marie Joseph Taignart Directrice de l'Écon-
omie de l'intérieur de l'hospice, la somme de
quatorze cents francs, pour pourvoir à divers
besoins de l'hospice, dont elle fera compte.

Fait et ordonné à l'assemblée du trois
Nivôse an dix

Archives des Religieuses
Angédiennes
Rebecq-Négum No VIII 44.

J. Cooreman
E. J. Jarmetier
M. J. Froeynig
Léopold De Jaeger
W. Lebaey
B. Mene G. Re

Comptes de l'An Six
 Département de la Gironde
 Secours pour les Indiens

Comptes de l'An Six
 Département de la Gironde
 Secours pour les Indiens

Relevé de la dépense pour mois de Mars de l'An Six
 des Enfants Couvés

Désignation	Nombre des enfants sur rang d'âge	Nombre sur mois	Total de Mars	Total	Paiement		Montant		Recette	
					en Mars	en Mars	en Mars	en Mars	en Mars	en Mars
à des Enfants	Rang de 1 à 10				15	30	11	50		
à des Enfants de l'âge d'un an										
Hospice de Rebecq 1 ^{er} âge ... à l'âge 2 ... 3 mois ... 15. 30 11. 50										

Certifié conforme par Nos Membres de la Commission de l'Hospice Public
 à Rebecq signés ce trois Mars an six

J. Henon
 M. P. P. P.
 M. P. P. P.

Archives des P. P. P. P.
 Rebecq

Comptes de l'An Six
 Département de la Gironde
 Secours pour les Indiens

Comptes de l'An Six
 Département de la Gironde
 Secours pour les Indiens

Relevé de la dépense pour mois de Mars de l'An Six
 des Enfants Couvés

Désignation	Nombre des enfants sur rang d'âge	Nombre sur mois	Total de Mars	Total	Paiement		Montant		Recette	
					en Mars	en Mars	en Mars	en Mars	en Mars	en Mars
à des Enfants	Rang de 1 à 10				15	30	11	50		
à des Enfants de l'âge d'un an										
Hospice de Rebecq 1 ^{er} âge ... à l'âge 2 ... 3 mois ... 15. 30 11. 50										

Certifié conforme par Nos Membres de la Commission de Rebecq signés ce trois Mars an six

J. Henon
 M. P. P. P.
 M. P. P. P.

Archives des P. P. P. P.
 Rebecq

Commissaire de la rue neuf
 Département de la Seine
 Arrondissement de Neuilly

Commissaire
 de l'Asile

Le 17^{me} 1852
 - 22 3/4

Relatif de la dépenses pour mois de novembre et Rendons
 des dépenses faites.

Designation	Nombre des personnes	Nombre de lits	par de jour	Total des dépenses	montant général	Reste sur les dépenses
-------------	----------------------	-------------------	----------------	-----------------------	--------------------	------------------------------

Hospices de Neuilly	1 ^{er} étage	2 ^{ème} étage	3 ^{ème} étage	4 ^{ème} étage	5 ^{ème} étage	6 ^{ème} étage	7 ^{ème} étage	8 ^{ème} étage	9 ^{ème} étage

C

certifions Conformément par Nos Membres de la Commission de l'Asile
 de Neuilly le 17^{me} novembre 1852

J. Lemaire
M. Fournier
M. Lemaire

Archives des Hospices
 de Neuilly

DÉPARTEMENT
DE LA DYLE.

ARRONDISSEMENT
DE NIVELLES.

LIBERTÉ.



N°.

ÉGALITÉ.

Nivelles, le 19 frimaire
de la République Française,

10^e. année

LE SOUS-PRÉFET DE L'ARRONDISSEMENT DE NIVELLES,

à la connaissance des hospices civils de la commune de Rebecq

Le préfet désire connaître, citoyens, quel a été depuis cinq ans le nombre
annuel des enfants trouvés à charge des hospices de l'arrondissement, et quel
est, année commune, le prix de l'entretien d'un enfant trouvé en pension
pour Base de cette estimation les dispositions de L'arrêté de L'année 1^{re}
contenu dans un procès au J.

Je vous invite en conséquence à me faire parvenir ces renseignements dans le
plus bref délai possible.

Je vous prie de me faire parvenir également les renseignements sur les
L'interieur quelques observations sur la qualité de la nourriture que L'arrêté
du 15 vendémiaire lui alloue pour la dépense des enfants trouvés.

Je vous salue
D: Berlainmont

Archives des Religieuses
Arrondissement
Rebecq-Rognon No 48

DÉPARTEMENT
DE LA DYLE.



LIBERTÉ.



N^o. 48

ÉGALITÉ.



ARRONDISSEMENT
DE NIVELLES.



Nivelles, le 24 Germinal 9^o année
de la République Française.

Archives des Religieuses
Augustines
Rebecq-Rognon N^o 49.



LE SOUS-PRÉFET de l'arrondissement de Nivelles,

à la commission des hospices de Nivelles

Il fut introduit dans l'institution qui avoit des sœurs et des
soeurs aux enfants abandonnés, des abus multipliés. Le
Ministre de l'Intérieur est informé que dans plusieurs départe-
ments et à diverses époques, on a vu dans les hospices des enfants
dont les parents étoient connus et mariés, que l'on admet même
dans certains endroits les enfants de tous ceux qui produisoient
des certificats d'indigence, les enfants des artisans que
l'ambition ou le besoin éloignoit du lieu de leur domicile,
et les enfants des défunts de la patrie pour indemniser
les mères de sœurs que la nation leur avoit promises,
qu'il a même été délivré des certificats dans leurs
pays, des enfants morts, afin de continuer un salaire qui
n'étoit plus dû.

Nous voudrions bien en conséquence en rendre un compte
détaillé de ceux qui se trouvent à charge de votre Hospice,
et de la manière dont on vous l'a dit que les enfants qu'on
y admet comme abandonnés, proviennent réellement
des parents inconnus.

à ces renseignements qui ne sauroient être trop

En conséquence, vous jouirez l'état de Salaires
attribués aux nourrices et nourrices.

Je dois vous prévenir en outre que le gouvernement
n'accorde plus aucune indemnité pour les filles sucrées.

Ces deux points la question que vous me demandez
par votre lettre du 21 est soulevée.

Je vous salue
A. Balthazar

DÉPARTEMENT
DE LA DYLE

ARRONDISSEMENT
DE NIVELLES

Archives des Religieuses
Augustines
Rebecq-Rognon N^o 50.



LIBERTÉ

ÉGALITÉ

Nivelles, le 26 Prairial
de la République Française,

9^e année

LE SOUS-PRÉFET DE L'ARRONDISSEMENT DE NIVELLES

à la Commission des Hospices des communes de Plebsin

Le Ministère de l'Intérieur a vu avec satisfaction que depuis quelques mois les Commissions administratives des Hospices du Département de la Dyle, n'ont fourni aucun état régulier de situation pour statuer dans leur comptabilité relativement aux revenus abandonnés quoiqu'elles se soient vu en cet effet toutes les instructions dont elles jouissent avec leurs sous-instituts des communes les plus préparés à vous occuper de toutes les affaires indispensables, et pour vous en faire les réductions, j'vous prie de me adresser au moins un état de situation par trimestre, et que les excédents ne puissent être confondus.

Il que les avis des communes, et les faits d'administration doivent être conformes aux dispositions des Lois de l'Administration générale des Hospices, et qu'il soit fait des réductions avant les décrets provinciaux, et qu'il soit tenu de vous adresser les états de situation par trimestre.

Jes vous prie
A. Aertsmont

L'Université de Louvain
 Département de la typographie
 secondement de Mathieu

Cumulus
 de
 Hospital

Relevé de la Dépense pour mois de Mars de l'Université de Louvain
 des infirmités

Designation	Nombre des dépenses ou long d'âge	Nombre	Prix	Total		Montant	Recette		Observations
				de	Pour		des	Général	
des Hospices	Long d'âge	à la	Total	de Mars	des	Général	Sur	les	
ou ils sont	Long d'âge	à la	Total	de Mars	des	Général	Sur	les	
ou ils sont	Long d'âge	à la	Total	de Mars	des	Général	Sur	les	

Hospices de
 Reberg
 1^{er} âge
 2nd âge

Le total de la dépense pour le mois de Mars est de 100.00

Le total de la recette pour le mois de Mars est de 100.00

L'Université de Louvain
 Département de la typographie
 secondement de Mathieu

Cumulus
 de
 Hospital

Relevé de la Dépense pour mois de Mars de l'Université de Louvain
 des infirmités

Designation	Nombre des dépenses ou long d'âge	Nombre	Prix	Total		Montant	Recette		Observations
				de	Pour		des	Général	
des Hospices	Long d'âge	à la	Total	de Mars	des	Général	Sur	les	
ou ils sont	Long d'âge	à la	Total	de Mars	des	Général	Sur	les	
ou ils sont	Long d'âge	à la	Total	de Mars	des	Général	Sur	les	

Hospices de
 Reberg
 1^{er} âge
 2nd âge

Le total de la dépense pour le mois de Mars est de 100.00

Canton de Lanos
 Département de la Dyle
 arrondissement de Nivelles

Carmes
 de
 quinquante

Relevé de la Dépense pour mois de Novembre le pendant
 des Enfants Recueillis.

Désignation des Hospices ou des lieux où ils sont situés	Nombre des Enfants élevés pendant le mois		Total des mois	Total des Enfants	Total des dépenses	Total des Recettes	Dépense		Recette	
	à la Hospice	à la Commune					général	particulier	général	particulier
Hospices de Rebecq	1	1	2	2	100 00	100 00				
	1	1	2	2	100 00	100 00				
	1	1	2	2	100 00	100 00				
	1	1	2	2	100 00	100 00				
	1	1	2	2	100 00	100 00				
	1	1	2	2	100 00	100 00				
	1	1	2	2	100 00	100 00				
	1	1	2	2	100 00	100 00				
	1	1	2	2	100 00	100 00				
	1	1	2	2	100 00	100 00				

Archives des Religieuses
 Rebecq-Nivelles No 54

Archives des Religieuses
Augustines
Rebecq-Rognon No 55 v^m

La Commission de l'hospice
Civile de Rebecq.
au

Citoyen Berlaimont Sous-Préfet
de l'arrondissement de Nivelles

Rebecq ce premier Messidor an 9.

Citoyen Sous-Préfet.

Vous trouverez ci-joint en double pour le Préfet
et pour vous 1.^o Notre Compte du troisième Trimestre
de l'an 9. dont appert que nous sommes Couverts
par nos avances pour le Gouvernement et des
payemens indus des Charges publiques de la somme
de deux mille sept cent, trente huit francs cinq
Centimes.

2.^o quatre Tableaux renfermant les quinze
Trimestres que nous avons géré en qualité d'adminis-
trateurs dudit hospice, que vous demandés par
Votre lettre Circulaire du 26 Prairial Dernier.

Salut et Respect

Sont Signés E. J. Parmentier président
Ch. J. Trezeignies Zéphirin J. De France
B. Minne avec Paraphe Sre

Trimestre de la Duple

Trimestre de la Duple
Nantes Au 8 22 11 97 180

Etat de Depense de L'Hospice de Rebecq

Pour les Orphelins de la Patrie pendant les mois nids. Clavier de la 3

N°	Date de	Lieu	Nom	Lieu de naissance	Nom du	Noms	Lieu de	Noms	Lieu de	Noms	Lieu de	Compte		Détails	
												Des	Des	Des	Des
6	27 Mars 92	un jour	Armande	commune de	Marie Joseph	Rebecq	20 jours	16 - 81							
	29 Mars 92	un jour	de l'alle	Rebecq	laqueville		3 mois	15 - 30				francs ent	25 - 30		
	16 Mars 92	un jour	Armande	commune de	Armande de	Subise	3 mois	15 - 30				francs ent	27 - 60		
	10 Mars 92	un jour	Armande	commune de	Marie Joseph	Rebecq	3 mois	15 - 66				francs ent	12 - 87		
	10 Mars 92	un jour	Armande	commune de	Marie Joseph	Rebecq	3 mois	11 - 50				francs ent	12 - 87		
	10 Mars 92	un jour	Armande	commune de	Marie Joseph	Rebecq	3 mois	15 - 92				francs ent	27 - 67		
	10 Mars 92	un jour	Armande	commune de	Marie Joseph	Rebecq	3 mois	16 - 66				francs ent			

Trimestre de la Duple
Nantes Au 8

Etat de Depense de L'Hospice de Rebecq

Pour les Orphelins de la Patrie pendant les mois germinal. Clavier de la 3

7	17 Mars 92	un jour	Armande	commune de	Armande de	Subise	3 mois	16 - 50				francs ent	27 - 67		
	17 Mars 92	un jour	Armande	commune de	Armande de	Subise	3 mois	16 - 50				francs ent			
	17 Mars 92	un jour	Armande	commune de	Armande de	Subise	3 mois	16 - 50				francs ent			

Archives des Filles
Rebecq
Rebecq No 10 55

Trimestre de la Duple
Nantes Au 8

Etat de Depense de L'Hospice de Rebecq

Pour les Orphelins de la Patrie pendant les mois floride. Clavier de la 3

8	17 Mars 92	un jour	Armande	commune de	Armande de	Subise	3 mois	16 - 50				francs ent	18 - 0		
	17 Mars 92	un jour	Armande	commune de	Armande de	Subise	3 mois	16 - 50				francs ent			
	17 Mars 92	un jour	Armande	commune de	Armande de	Subise	3 mois	16 - 50				francs ent			

Departement de la Dyle
 le trimestre de germinal
 fiscal - Primair - au 7

11 mai 1809

Etat de Depense de l'Hospice de Rebecq
 Pour les Orphelins de la Patrie pendant les mois germinal, floral, Primair An 7

1100	Noms de	Leur nom	Leur et leur	Noms	Leur age	Nombre	Requis	somme		Quo	Tot
20	les Dandion	leur	de l'Archeveque	de	de l'Archeveque	20	de l'Archeveque	100	100	100	100
10	les Dandion	leur	de l'Archeveque	de	de l'Archeveque	10	de l'Archeveque	100	100	100	100
10	les Dandion	leur	de l'Archeveque	de	de l'Archeveque	10	de l'Archeveque	100	100	100	100
10	les Dandion	leur	de l'Archeveque	de	de l'Archeveque	10	de l'Archeveque	100	100	100	100
10	les Dandion	leur	de l'Archeveque	de	de l'Archeveque	10	de l'Archeveque	100	100	100	100

Trimestre de Vendemiaire
 le trimestre de vendemiaire

Etat de Depense de l'Hospice de Rebecq
 Pour les Orphelins de la Patrie pendant les mois Vendemiaire, Brumaire, Nivose An 7

1	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

Trimestre de Vendemiaire
 le trimestre de vendemiaire

Etat de Depense de l'Hospice de Rebecq
 Pour les Orphelins de la Patrie pendant les mois Vendemiaire, Brumaire, Nivose An 8

4	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----

Archives des Religieuses
 Rebecq - Nivose An 7 - 56

Département de la Dyle
 Arrondissement de Nivelles
 Commune de Nivelles
 An 6

Etat des Dépenses de l'Hospice de Nivelles
 Pour les Capitulans de la patrie pendant les mois de Janvier & Février de l'année républicaine An 6

N ^o	Date de l'acte	Nom des personnes	Lieu de leur naissance	Noms de leur famille	N ^o de leur inscription	N ^o de leur inscription	N ^o de leur inscription	Durée des mois		Nombre		Prix		Date
								Des mois	Des mois	Des	Des	Des	Des	
1	17 Ventose	10 Indivisibles	Nivelles	de Nivelles	à Nivelles	à Nivelles	à Nivelles	5 mois	Janv. 27	0	0	0	0	27 - 5

Arrondissement de Nivelles
 Commune de Nivelles
 An 6

Etat des Dépenses de l'Hospice de Nivelles
 Pour les Capitulans de la patrie pendant les mois de Mars & Avril de l'année républicaine An 6

1	17 Ventose	10 Indivisibles	Nivelles	de Nivelles	à Nivelles	à Nivelles	à Nivelles	3 mois	Janv. 27	0	0	0	0	27 - 5
2	17 Ventose	10 Indivisibles	Nivelles	de Nivelles	à Nivelles	à Nivelles	à Nivelles	3 mois	Janv. 27	0	0	0	0	27 - 5

Arrondissement de Nivelles
 Commune de Nivelles
 An 6

Etat des Dépenses de l'Hospice de Nivelles
 Pour les Capitulans de la patrie pendant les mois de Mai & Juin de l'année républicaine An 6

1	17 Ventose	10 Indivisibles	Nivelles	de Nivelles	à Nivelles	à Nivelles	à Nivelles	3 mois	Janv. 27	0	0	0	0	27 - 5
---	------------	-----------------	----------	-------------	------------	------------	------------	--------	----------	---	---	---	---	--------

Arrondissement de Nivelles
 Commune de Nivelles
 An 6

Etat des Dépenses de l'Hospice de Nivelles
 Pour les Capitulans de la patrie pendant les mois de Juillet & Août de l'année républicaine An 6

1	17 Ventose	10 Indivisibles	Nivelles	de Nivelles	à Nivelles	à Nivelles	à Nivelles	3 mois	Janv. 27	0	0	0	0	27 - 5
---	------------	-----------------	----------	-------------	------------	------------	------------	--------	----------	---	---	---	---	--------

Archives des Pénitenciers
 Arrondissement
 Nivelles - Nivelles

Les comptes
 des registres
 de l'année
 républicaine
 An 6

Departement de la Dyle
 Semestre de l'admission
 Financier finissant au 31
 22. 27. 21 de 1800

Etat de Depense de l'hospice de Rebecq
 pour les Orphelins de la Patrie pendant les mois novembre, decembre, janvier au 9

Nos	Dats de leur admission à l'hospice	leur Age	leur nom	le lieu et le lieu de naissance	leur situation	le lieu de leur admission	le nombre de mois	le nombre de mois faits par le Chef	le nombre de mois de la Patrie	le nombre de mois de la Patrie	le nombre de mois de la Patrie
8	26 fev 1799	2 ans 6 mois	Callaume	exposé à l'Hotel de la Providence	arrivé le 26 fev 1799	Subite	3 mois	16 - 30			
	17 fev 1799	2 ans 7 mois	Callaume	exposé à l'Hotel de la Providence	arrivé le 17 fev 1799	Subite	3 mois	16 - 30			
	10 fev 1799	2 ans 8 mois	Callaume	exposé à l'Hotel de la Providence	arrivé le 10 fev 1799	Subite	3 mois	16 - 30			
	10 fev 1799	2 ans 8 mois	Callaume	exposé à l'Hotel de la Providence	arrivé le 10 fev 1799	Subite	3 mois	16 - 30			
	21 fev 1799	2 ans 8 mois 10 jours	Callaume	exposé à l'Hotel de la Providence	arrivé le 21 fev 1799	Subite	3 mois	16 - 30			

Archives des Hospices
 de la Dyle
 Rebecq-Page No 51

Etat de Depense de l'hospice de Rebecq
 pour les Orphelins de la Patrie pendant les mois de fev, mars au 9

10	10 fev 1799	2 ans 8 mois	Callaume	exposé à l'Hotel de la Providence	arrivé le 10 fev 1799	Subite	3 mois	16 - 30			
11	10 fev 1799	2 ans 8 mois	Callaume	exposé à l'Hotel de la Providence	arrivé le 10 fev 1799	Subite	3 mois	16 - 30			
12	10 fev 1799	2 ans 8 mois	Callaume	exposé à l'Hotel de la Providence	arrivé le 10 fev 1799	Subite	3 mois	16 - 30			
13	10 fev 1799	2 ans 8 mois	Callaume	exposé à l'Hotel de la Providence	arrivé le 10 fev 1799	Subite	3 mois	16 - 30			
14	10 fev 1799	2 ans 8 mois	Callaume	exposé à l'Hotel de la Providence	arrivé le 10 fev 1799	Subite	3 mois	16 - 30			

Etat de Depense de l'hospice de Rebecq
 pour les Orphelins de la Patrie pendant les mois d'avril, mai au 9

15	10 fev 1799	2 ans 8 mois	Callaume	exposé à l'Hotel de la Providence	arrivé le 10 fev 1799	Subite	3 mois	16 - 30			
16	10 fev 1799	2 ans 8 mois	Callaume	exposé à l'Hotel de la Providence	arrivé le 10 fev 1799	Subite	3 mois	16 - 30			
17	10 fev 1799	2 ans 8 mois	Callaume	exposé à l'Hotel de la Providence	arrivé le 10 fev 1799	Subite	3 mois	16 - 30			
18	10 fev 1799	2 ans 8 mois	Callaume	exposé à l'Hotel de la Providence	arrivé le 10 fev 1799	Subite	3 mois	16 - 30			
19	10 fev 1799	2 ans 8 mois	Callaume	exposé à l'Hotel de la Providence	arrivé le 10 fev 1799	Subite	3 mois	16 - 30			

De Nîmes, deux pluviôse, an 10

Messieurs le Président et Membres de la Com-
mission des Hospices Civils, de Nîmes.

Citoyens administrateurs.

Vous le sçavez Marie Joseph Tillmanns, veuve de
Joseph Gaillij, natif de Nîmes, âgée de 67 ans,
quoiqu'elle soit pauvre et caduque, étant incapable
de pouvoir gagner par ses travaux, sa subsistance
journalière; que, par la mort de son fils Descoffes,
décédée à l'Hospice de Nîmes, depuis peu, ayant une
place vacante; je m'adresse à vous Citoyens admi-
nistrateurs, afin que vous veuillez me prendre en
considération, et me conférer cette place, avec votre
approbation des pouvoirs y entiers; pour subsister
à ma vie, et vivre sous l'assistance de vos Sup-
pléants; votre attachement et dévouement au bien
être des malheureux; me fait espérer, que vous
ne tarderez pas à prononcer sur ma pétition
et en ma faveur.

Salut et Respect.

Marie Joseph Tillmanns, à déclaré en l'acte sus-

Archives des Religieuses
Augustines
Rebecq-Rognon No 79, 43.

Les Membres Composant La

Commission de l'Hospice Civil de Rebecq.

La demande sus mentionnée de la pétitionnaire étant
juste dans ses allégués, approuvé à la demande, et lui
contre la jouissance de l'hospice, en conséquence, ils
ordonnent à Mademoiselle Marie Joseph Telleman d'entrer de ce jour
au dit hospice de Rebecq sous l'autorité de la Directrice
de l'Intérieur. Rebecq le 9 Pluviôse an dix.

J. Cozman, p. r.
E. parmentier
M. J. Perignier
J. H. Lebacqz

La Commission de l'hospice Civil de
Rebecq dénomme pour aller donner le
sois du Spoliet appartenant audit hospice
les Citoyens qu'ilcaune Coerman d'Enthieu
Joseph Tuffignies respectivement président
et membre de ladite Commission

Cinsi fait et délibéré a la séance
du trois Nivose an dix

Archives des Religieuses
Augustines
Rebecq-Rognon No Jul 60.

E. J. parmentier
J. Lebacq
Philippe J. De Pauw
D. Minne De Se

DÉPARTEMENT
DE LA DYLE,

ARRONDISSEMENT
DE NIVELLES

LIBERTÉ.



ÉGALITÉ.

Recu 70 plis votes au 10
de la Commune

N^o

Archives des Religieuses
Augustines
Rebecq-Rognon No VII 61.

à Samme le 26 Charles de Diep
de la République Française.

LE Maire ~~et Adjoint~~ de la Commune de Samme,

M. Président de la Commission de
l'Hospice de Hebuq

Citoyen

Je vous ai fait remettre il y a peu de temps une
Petition de la part de la Commission de
Bienfaisance de ma Commune, et l'effet de faire
renvoyer à l'Hospice de Hebuq Marie Scobathique
joly, q. vous prie de vouloir m'en informer par le
porteur, si cette Petition a été approuvée favorable-
ment ou non, et dans tous les cas je vous supplie
de me donner par lettre ou autrement, comme vous
trouveriez bon le résultat de cet appétite

Je vous salue cordialement

Archives des Religieuses
Augustines
Rebecq-Rognon No

M. J. J. Maire

De l'élection

M. J. Cooreman, président de
l'assemblée de l'hospice
civile du canton de
Sabis.

O. Reberq

Rebecq le 28 Janvier 1802.

Monsieur le Président

Augustines
Rebecq-Rognon No 714 62.

On m'a fait observer il y a peu de jours
qu'il y avoit necessite d'abbatre plusieurs
Bois blancs qui longent La Riviere de notre
Prairie de La Cabecq. plusieurs amateurs
M'ont deja temoigne leur besoin,
Comme je crois que la vente peut se
faire a La Main, je prends La confiance
de vous en donner part, vous priant
de me mander si je puis proceder d'après
votre autorisation, Laquelle je vous
prie d'assigner au pie de La presente,

j'ai l'honneur d'etre

vous pouvez vendre quelque bois
blanc, ceux qui sont en peril,
mais je vous prie de faire
cette Besoyn en secret,
je vous salue

} Votre très humble
servant
Sr M. J. Faignon
Apt

De Courmoulin

À Monsieur
M^{me} Cooreman Président
De L'hospice de
a Rebecq.

La Commission de l'hospice civil de Rebecq

au

Citoyen Berlaimont Sous Préfet de l'arrondissement
de Nivelles!

Rebecq ce 17 Germinal an dix

Citoyen Sous Préfet!

Ci-joint en double pour le Préfet, et pour vous, et votre compte
du deuxième trimestre de l'an dix, rendu ce jourd'hui, sauf que les
quittances sont restées en main du secrétaire de la dite Commission
ainsi que le relevé des ~~faits~~ ^{travaux} ~~travaux~~
et signé G. Moreman, ^{Salut et Respect} p^r Mair^e, E. J. Parmentier, et J. Tresignies

Archives des Religieuses

Augustines

Rebecq-Rognon No Ju 63.

La Commission de l'hospice civil de Rebecq, Commune de
l'arrondissement de Nivelles, département de la Dyle invite le
Receveur dudit hospice Hugues Joseph Champagne! Les chargeant
même de mettre à la disposition de la Citoyenne S. Marie Joseph
Faignart Directrice de l'économie de l'intérieur de l'hospice
La somme de treize cents francs, pour pourvoir à différents besoins
de l'hospice, dont elle fera compte:

Fait et ordonné à l'Assemblée du 17 Germinal an dix.

Ne 7 avril 1802

La Commission de L'hospice civil de Rebecq,
Commune de L'arrondissement de Nivelles,
Département de la Syle, invite Le
Récuteur dudit hospice Jacques Joseph
Champagne, Le Chargeant même de mettre
à La disposition de la Citoyenne S. Marie
Joseph Traignart Directrice de l'économie
de L'intérieur de L'hospice la somme
de treize cens francs, pour pourvoir
à différents besoins de L'hospice, dont
elle fera Comptes

Fait et ordonné à L'assemblée
du 17 germinal an dix

J. Courmouz Prét. Maire

E. J. Parmentier

M. J. Trésorier

J. J. Lebœuf

Nivelles Le 23 prairial an 10

12 Juin 1802

Le Sous inspecteur par intérim des Bois et forêts de l'arrondissement
de Nivelles

à la Commission des Hospices de la commune de Seberg

Citoyens

J'ai l'honneur de vous prévenir que je viens de recevoir de
l'inspecteur des forêts de cet arrondissement l'ordre de vous inviter
à faire mesurer et arpenter dans le terme de six mois par l'arpenteur
forêtier les Bois qui appartiennent à votre établissement conformément
à l'article 1^{er} du titre 25 de l'ordonnance de 1669 ainsi qu'en
tous les Bois dépendans des paroisses et communes
d'habitans seront arpentés figurés et bornés dans six mois
à la diligence des Syndics, et les plans verbaux et
figurés incessamment portés aux greffes des maîtrises &c
Vous voudrez bien Citoyens vous conformer à cette
invitation et m'accuser réception de la présente

Je vous salue
Alex Hocquart

Archives des Religieuses
Augustines
Rebecq-Regnon No VIII 65.

En main
de la commune de Seberg
A Seberg

Copie

Nivelles Le 23 prairial an 10.

Le Sous inspecteur par interim des Bois et forêts de l'arrondissement de Nivelles
à la Commission des hospices de la Commune de Rebecq.

Citoyen

J'ai l'honneur de vous prévenir que je viens de recevoir de l'inspecteur
des forêts de cet arrondissement l'ordre de vous inviter à faire Mesurer,
et arpenter dans le terme de six mois par l'arpenteur forestier les Bois
qui appartiennent à votre Etablissement conformément à l'article 1^{er} du
titre 25 de l'ordonnance de 1669 ainsi conçu, tous les Bois dépendans des
et communautés d'habitans seront arpentés figurés et bornés dans six mois
à la diligence des Jurdics, et les procès verbaux et figures incessamment
portés aux Greffes de maîtrises &c. Vous voudrez bien Citoyen
vous conformer à cette invitation et m'accuser réception de la présente

Archives des Religieuses

Augustines

Rebecq-Rognon No 711 66.

Je vous salue

et signé Hocquart

Copie

Rebecq 6 Messidor an 10

Le Maire de la Commune de Rebecq
à (?) Hocquart à Nivelles

Citoyen

En réponse à votre lettre en date du 23 Prairial an 10 -
relative à faire arpenter dans le terme de six mois, les Bois
des hospices, et Bois dépendans des Paroisses et Communautés,
je vous répond négativement qu'il n'existe pas de Bois de
Communautés ni de paroisse, quant à l'hospice
on s'y conformera.

Je vous salue
et signé Delvaert

DEPARTEMENT
DE LA DYLE.

ARRONDISSEMENT
DE NIVELLES.

Archives des Religieuses
Augustines
Rebecq-Rognon Nov 67

LIBERTÉ.



ÉGALITÉ.

N°.

Nivelles, le 24 prairial
de la République Française.

10^{me} année

LE SOUS-PRÉFET DE L'ARRONDISSEMENT DE NIVELLES,

À la Commission des hospices de Rebecq

Le ministre de l'intérieur, Citoyens commissaires
vous prie de me faire à quel taux se sont élevés les
dépenses des enfants abandonnés pendant les
neuf premiers mois de l'an dix,

en conséquence le préfet me mande de lui
envoyer de bord tous les états non acquittés de
ce service afin qu'il puisse faire connaître
au ministre le déficit qui doit résulter de
l'insuffisance des fonds mis à sa disposition
pour y faire face et pour qu'il lui ouvre
un crédit nécessaire pour en solder les
dépenses.

Je dois absolument envoyer ces états le premier
vendémiaire, pour le plus tard, ainsi donc faites
ensorte que les vôtres me parviennent le
30 de ce mois au plus tard, si vous voulez en être
sûr.

Je vous recommande aussi de m'adresser

Les tableaux que vous devriez transmettre
à la fin de chaque trimestre tant pour les
enfants trouvés que pour ceux abandonnés

Je vous salue

M^{re} de Solai mouy

La Commission de l'hospice Civil
de la Commune de Rebecq, arrondissement
de Nivelles, Département de la Dyle, invite
leur Nieceur hugues Joseph Champagne,
le Chargeant de mettre à la disposi-
tion de la Citoyenne S. Marie Joseph
Faignant Directrice de l'intérieur
dudit hospice la somme de trente
cens francs, pour pourvoir à différents
besoins dont elle fera compte, en
outre autorise ladite Directrice
de faire faire une briqueterie
de cent mille briques, pour restau-
rer les Edifices dudit hospice, et
principalement la muraille du
jardin devant.

Archives des Religieuses
Augustines
Rebecq-Rognon No 7m 68

Fait et ordonné à l'Assemblée
du 26 mars au dix

Delbarz pdt
E. J. Parmentier
M. J. Trepoigne
L. J. Despaens
M. Lebacq

B. Minette s.

Recade Citoyen Champagne receveur de l'Hos-
-pice de Rebecq la somme de cinquante deux
francs francs vingt centimes pour avoir du
troisième trimestre des contributions de l'an
dix et 29 Prairial an 10

N. Randouillet
visa

N. 17

Archives des Religieuses
Augustines
Rebecq-Rognon No VIII 69.

Hospice de Rebecq

etat de Joseph
Ghignij Coucher
a Rebecq pour
livrance faite
au dit hospice
pendant le 3^{me}
trimestre de l'an
onze

Livre pendant le dit trimestre
trois cent quatre vingt quatre Livres
de veant a raison de vingt cinq
centimes La livre faisant franc

reçu la dite somme
le 29 prairial an 11
Joseph Ghignij

N^o 96-0

Archives des Religieuses
Augustines
Rebecq, Regnon No VIII 70.

N^o 97

Extrait journalier des dépenses de l'hospice de Rebecq.
Pour Extrait conforme, et acquit à Receveur Champagne
Sr. M. J. Faignart Directrice de l'économie de l'intérieur.
Du 1^{er} Germinal jusqu'au 30 Prairial an onze.

Payé ^{pendant} le dit trimestre

	francs	Cent.
Pour une Rasie de Patates	2	75
Pour Fromages	2	0
Pour six cents œufs à trois francs le cent	18	0
Pour main d'œuvre et frais d'un braffin de bière	15	66
Pour quatre livres de miel à un franc la livre	4	0
Pour Fil et Laine	3	0
Pour Balais	1	15
Pour Porteries	2	25
Pour Ports de lettres	2	0

Sr. M. J. Faignart Dirct

N. 5

Notaire Citoyen Champagnon Notaire
à Rebecq La Somme Grande Six
flans pour frais paitoyard ad.
Du Domaine relativement au sigeste
apposi Suter Bism d'Albojue de
Rebecq/hall L. 1. r. Messidor an 4

36^{Se} aut
-- " --

[Signature] C. Nain

Archives des Religieuses
Augustines
Rebecq-Regnon No^{viii} 72

La Commission de L'hospice Civil de N. Dame
juxta son Règlement de l'ordonn. St. J. Charpentier
par Comptes de la Vierge Vanhaudenrode, de
Tulipe Nouvelle d. N. Enfant tout nommé
Noël Noudé Supplé audit Tulipe
V. D. de Novembre 1760 montant Cinq.

1^o La somme de six francs et demi pour le
Trimestre de la pension dudit Enfant
Ester le ou se précédent audif

2^o La somme de quatre six francs pour
Les vêtements nécessaires audit Enfant
dont ladite Vierge a déjà fournis une
partie, disant de la Vierge Ester
selon le Règlement au bout de
quarante huit mois

Lequel doit se faire
Vaudrait audit N. Dame sur papiers
reproduction de celle par M. Guillaum

Fait le deux Messidor

En l'An de la République Française

fol. 50

L'écriteur

E. J. parmentier

L'écriteur de la Vierge

M. J. L. de la Vierge

M. J. L. de la Vierge

B. Minne de la Vierge

pour acquit par la directrice au nom
du Receveur, Celi X et le signe de la
Vierge Vanhaudenrode ne sachant écrire
quatre Messidor an dix

B. de la Vierge témoin.

No 20

DEPARTEMENT
DE LA DYLE.

ARRONDISSEMENT
DE NIVELLES.

LIBERTÉ.



ÉGALITÉ.

No. _____

Nivelles, le 11 *messidor* 10^e année
de la République Française

LE SOUS-PRÉFET DE L'ARRONDISSEMENT DE NIVELLES,

aux ordres de la municipalité de Rebecq

Par arrêté du 6 floréal dernier les conseils ont réglé les formes qui
doivent être employées pour l'exécution des lois du 19 ventôse relatif aux
biens des communes, hospices et autres établissements publics aux termes
desdits arrêtés les préfets doivent immédiatement après chaque adjudication
des coupes extraordinaires de bois appartenant aux communes hospices
& faire connaître au ministre des finances le montant de ces adjudications
les noms et domiciles des adjudicataires

Vous voudrez bien en conséquence, être informé de la date de ces adjudications
et renseignements, lorsqu'un coup de bois aura lieu dans votre commune
soit de la part de la commune soit de celle de l'ancien seigneur avec
je vous invite à apporter sur ce sujet les plus grandes exactitudes

Je vous salue

Archives des Religieuses
Augustines
Rebecq-Rognon Nov 74.

S. Balainong

Recu du Citoyen Champagny Receveur des
Hospices de Rebecq cinquante deux francs
francs vingt centimes pour le quatrième trimestre
des contributions de Landis le 2 fructidor an 10

Handwritten signature

Archives des Religieuses
Augustines
Rebecq-Rognon No^{viii} 76.

Copie

Rebecq 6 Messidor an 10

Archives des Religieuses
Augustines
Rebecq-Rognon No^{viii} 76.

quant à l'hospice
on s'y conformera

Le Maire de la Commune de Rebecq
auⁿ hocquart à Rivelles

Citoyen

en réponse à votre lettre en date du 23 Prairial
an 10, relative à faire arpenter dans le terme de
six mois, les bois des hospices, et bois dépendans des
paroisses et Communautés, je vous répond négativement
qu'il n'existe pas des bois de Communautés ni de paroisse,

je vous salue

et signé. Delwart

Copie
Département
de La Dyle
arrondissement
de Nivelles

Liberté

É

Égalité

Nivelles le 3 Fructidor 10^{me} année
de la République Française.

Archives des Religieuses
Apostoliques
Rebecq-Regnon No VIII ff.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Nivelles,
au Maire de Rebecq.

Vous me dites bien, Citoyen Maire, par votre lettre du 29 Thermidor
dernier, qu'il manque des ~~membres~~ membres du Conseil municipal,
de la Commission des Hospices, et de celle de Bienfaisance, mais vous
ne me dites pas quels sont ceux qui doivent être remplacés,
et si c'est par mort, démission ou autrement que les places se
trouvent vacantes.

Je vous observe en même temps qu'il n'est plus question
de deux commissions séparées pour l'hospice et le Bureau
de Bienfaisance, que les mêmes membres peuvent suffire,
En conséquence je vous invite à me faire parvenir les noms
de ceux qui sont morts, ou démissionnaires, et quels sont ceux
que vous proposez pour remplacement.

Donnez moi en même temps les noms des membres restants.

Je vous salue
et signé B. Berlaumont

Liberté

Égalité

objet de la lettre

État des Situations
Des Hospices

Bruxelles, Le 9. Fructidor an 10.
de la République.

Le Préfet.

a La Com^e administrative
Des Hospices civils de Rebecq.

Archives des Religieuses
Augustines
Rebecq-Regnon No^o 78.

Copie

Citoyens.

Je viens de charger le Maire de votre Commune, de former de suite l'état de la Situation des Hospices, qui devra indiquer 1^o leur population en Malades & préposés; 2^o Le taux moyen de l'entretien par jour, par chaque malade, et préposés; 3^o La dette des Hospices, antérieur au 1^{er} Vendémiaire an 11; 4^o le revenu annuel des Hospices; 5^o leur dépense annuelle.

Ce travail qui doit être soumis au Conseil Municipal, pour m'être ensuite adressé et mis ^{sous} les yeux du Gouvernement, a pour objet de remplir par le Conseil, les opérations prescrites par l'arrêté des Consuls du 4 Thermidor dernier relatif à la Comptabilité des Communes. il est donc instant que vous remettiez au Maire, les détails que je viens d'indiquer, afin que rien n'arrête l'opération du Conseil Municipal que j'ai convoqué au 15. de ce mois.

Je vous salue /.
et suis Doulce

Département
de la Dyle
arrondissement
de Nivelles

Liberté



Egalité

Archives des Religieuses
Augustines
Rebecq-Regnon No VIII 79.

Nivelles le 17 Fructidor an 10.

4 Sept 1802

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Nivelles,
à la Com^e des Hospices de la Commune de Rebecq.

Le Préfet voit avec mécontentement le peu d'exactitude que vous mettez à exécuter les mesures qu'il a prescrites par son arrêté du 21 Vendémiaire dernier, pour que les objets de secours et de couchers nécessaires à la consommation des hospices et l'établissement des Bénévoles soient fournis par les ateliers publics de Bruxelles et Vilvorde, il me mande en conséquence de vous rappeler les obligations que vous impose cet arrêté, et de vous enjoindre d'en suivre scrupuleusement le contenu, je vous prie au surplus que le Préfet déterminé à faire exécuter ses ordres, destituera les Com^{es} qui ne s'y seront pas conformés, et qu'il ne vous sera tenu compte d'aucune somme relative à ces sortes de dépenses, si vous ne produisez une autorisation signée de lui pour tous pourvoir ailleurs.

je vous salue

et signé L. B. Berlaumont



Rebecq 20 fructidor an 10 le 9 sept 1802

Archives des Religieuses
Augustines
Rebecq-Rognon No 50

Le Maire de La Commune de Rebecq
à La direction de l'économie à l'hospice de Rebecq

nous sommes assembles en conseil, à l'effet de former le Budget
pour l'an 11, ne pouvant rien operer, avant que les membres de
la Commission de l'hospice n'eussent produit tout les comptes,
d'après les tableaux que vous nous transmettez, en consequence, il convient
de faire savoir aux membres existants de La Commission,
pour arreter le compte de revenu en general, pour être
approuvé par le conseil municipal, ce travail doit se
faire de suite, il ne faut pas manquer de produire tout
les titres de vos revenus, parceque le deficit tombe à charge
de La Commune

En suite

J'ai l'honneur de vous Saluer

Schwarz

Hospice de Rebecq

Etat d'Angelbert deschryver
Courreur à Lembecq pour le
4^{me} trimestre de l'an 10
de la Republique Francaise

Devidant le mois Fructidor an dix avoir employé
à la refecton des tois de l'hospice et avoir placé
La Croix du Clocher dix journées à raison Frans - Cent.
d'un franc 64 Centimes par jour - - - - - 16 - 40
item pour cinq journées d'un manoeuvre à
raison de 91 Centimes par jour, faisant - - - - - 4 - 55

20 - 95

recu la dite somme
le 24 Fructidor an dix.

Angelbert des Schryver

visa

Archives des Religieuses
Augustines
Rebecq-Rognon No^{viii} 81.

hospice de rebecq

Stat de Jean Baptiste le
Febvre Cultivateur a rebecq
pour livraisons faites audit
hospice pendant le 4^{me}
trimestre de l'an 50 de la
republique

En messidor: livré audit hospice vingt quintaux
de froment a raison de douze francs cinquante
centimes le quintal

250 = 0

pour douze tonneaux de Biere

a raison de dix huit francs soixante

dix centimes le tonneau

216 = 40

pour trois cents de Charbon,

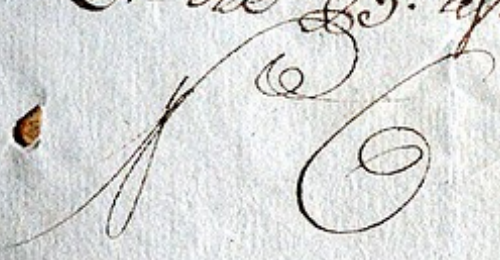
a raison de neuf francs le mille

27 = 0

401 = 40

Leu lad. somme le vingt sept fructidor
an dix B. lefebvre

vida



Hospice de Rebecq d'alt. de Marie J.
Handscoten lavandiere
pour le 4me trimestre
de l'an dix.

pendant le 4me trimestre avoir
employé a la lessive de l'hospice
huit journées a raison de somme quinze
centimes chaque 6 11 0

reçu la dite somme

le 26 fructidor an 10

Ceci X est le signe de Marie Joseph Handscoten
ne sachant écrire J. D. Du Sart
Amant Castibier témoin

N^o 15

Archives des Religieuses
Augustines
Rebecq-Rognon No vu 83

Hospice de Rebecq

État d'André Peremans
marichal a Rebecq des
ouvrage faits pendant
le 4^e trimestre de l'an dix

pendant le dit trimestre avoir raccommodé
la croix du clocher et faits differens raccommodag
= ges dans l'interieur de l'hospice pour la somme
de ----- ^{francs cent.} 6-20
recue la dite somme le
le 25 fructidor an dix

C. Peremans
pour mon pere
amiand Cambier tenoir

Visa

Archives des Religieuses
Augustines
Rebecq-Rognon N^o 84.

Ms 1802

Archives des Religieuses
Augustines
Rebecq-Rognon No 95

Comptabilité
Des

Hospice établis à Rebecq

Règlement des Hospice
depuis le premier règlement fait
qu'au cinquième jour Complémentaire
an 4

Il y a femme se trouvent commise à Viquoye
du dernier Compt. Il y a un jeune homme
infirm, Il y a un enfant Exotique à Cubike

Etat des employés de l'Hospice des
Bureaux de la commission.

Les employés de la maison de l'Hospice
Sont

	Directeur de l'économie de l'entretien Nulle infirm	Sans aucun traitement particulier	Il est retenu des Bénévoles de la maison	Observations
M. Joseph Chignart				<p>Voilà les employés sauf les villes et infirmes font leurs comptes L'autre le dirige à l'hospice pour l'aider en tout le besoin</p> <p>Il y a un domestique et une surtout journalière. Surtout les besoins de l'hospice</p> <p>Il y a un Bureau pour la commis- sion composé du Directeur le Similaires de la commission</p>
M. Catherine Domart bois				
M ^e . Marguerite Fuet	ville infirm			
M ^e . Jeanne de la Roche	ville infirm			
M ^e . Suzanne Clement	à la lingerie			
M ^e . Bernette Gopelin	p. la cage			
M ^e . Caroline Sautier	à la lingerie			
M ^e . Justine Berquin	à l'hospice			
M ^e . Duquenois	idem			
M ^e . Hulin	à la cuisine			

Compte

que rendent les administrateurs de
l'Hospice établis à Hebeug. par Le Vendeur
Guignard-Joseph Champagne de la Gestion
Recette et Dépenses de l'Hospice depuis
le premier mesidor jusqu'au Cinquième
jour Complémentaire de Van Dix

Sur la garde

Recette

Chapitre premier

Le Recette est à dire ce qui a été
Reçu, est de l'Écrite Cont dix huit francs
Sept cent huit centimes non compris les loyers
de deux maisons situées dans le territoire
de l'Hospice de Hebeug cont dix francs
du pendant. 1818 . . . 38

Chapitre Deuxième

Contenant les fonds fournis par le
Gouvernement

Le Gouvernement n'a fournis aucun
fonds pour ludit hospice pendant le terme
de ce compte

memoire

opérations
de l'hospice

~~11~~

La Commission de l'hospice (dit de la
Commune de Reberg, arrondissement de Bédoules,
Département de la Dyle, invite leur Reveneur
Hugues Joseph Champagne, le Chargeant de mettre
à la disposition de la Citoyenne S. Marie, Joseph
Faignart Directrice de l'intérieur dudit hospice
La somme de treize (ans francs, pour pourvoir à
différens bassins dont elle rendra compte, l'autoris-
sant en même tems à restaurer la muraille du jardin

FE 150211902

Fait à Reberg ce 28 fructidor an dix après
résolution prise entre les membres de lad.
Commission

Delibéré
E. J. parmentier
M. J. Desaignies
Zephirin J. Desfrancs

Archives des Religieuses
Augustines
Reberg-Regoon No 1127.

mandats	francs
1 ^o	1300
2 ^o	1300
3 ^o	1300
4 ^o	1400
5 ^o	1400
6 ^o	1400
7 ^o	1200
8 ^o	2200
9 ^o ll.	1000
10 ^o	2000
11 ^o	1000
12 ^o	2000
13 ^o	1200
14 ^o	4000
Total	22700

Jusqu'au 28 fructidor an dix

B. Minette Sec

Rebecq le 28 Tructidor an dix, La Directrice de l'interieur de L'hospice
de Rebecq.
à La Commission dudit Hospice.

Citoyens Administrateurs, Archives des Politesses
Augustines
Rebecq-Rognon No VII 86.

Me desirant rien tant que de concourir au maintien
et bien être de notre établissement qui à cause d'un grand nombre
d'infirmes des préposées à l'hospice qui menacent ruine, pourroit
sans tarder éprouver une privation de plusieurs Sujets.

j'ose vous présenter Marie Anne Vanuxel de Herinnes,
fille de bonne conduite très capable et zélée pour nous seconder
dans la besogne des Malades infirmes de l'hospice, à l'effet de
permettre que nous puissions l'admettre parmi nous.

Je prends aussi la confiance, Citoyens administrateurs,
de vous demander la permission de faire la coupe de raspe du Bois
du Biedart pour l'usage de la Maison, qui en ferait privée,
à cause des vols, qu'on ne peut empêcher, comme dans les autres, et vous Citoyens
administrateurs, Ver des Convaincus.

Comme aussi de vouloir faire une Pétition à l'effet
d'obtenir une coupe d'arbres suffisante pour payer les avances faites
par le Receveur; et de passer un mandat de treize cent francs
pour payer les dépenses du Trimestre prochain.

Veuillez en outre permettre que je fasse réfaire la
Mairaille du Sardin.

Salut et Respect,
L. M. J. Taignart.

Les membres de la Commission de l'hospital, ou le
Maire de Rebecq
Considérant que la plupart des ci. devant Religieuses
proposées à l'hospital de Rebecq sont, à cause de la vieillesse
et infirmité caducues, et à cause de la maladie et caducité
des autres, desquelles on prévoit même la défaite prochaine,
indifférentes pour le maintien et mouvement de la

maison, permettent, quant à eux touches sans
conséquences et pour le soutien et le bien être de
l'hôpital de cette commune, aux propositions à l'interieur
dudit hôpital de s'adjointre la nommée Marie Anne
Vannudal fille, dont la probité est connue et qui
est de cet arrondissement tant quant à la préfecture
que quant à la justice de paix, parmi les Con-
formant aux lois

Et quant à la coupe de bois Requise, prenant
égard aux vols qu'il n'a pas été possible de prévenir
jusqu'ors depuis quelques années, à cause prévus, attendu
l'exposition sans garde a portée du Bois du Biqueder
Permettons, quant à nous touches, la coupe de la Raspe
dudit Bois, laissant la pétitionnaire entiere de
Répéter par pétition particulière, sa demande
pour la haute justice ou coupe d'arbres
mandat et permission particulière aiant été faite pour la reste
fait à Rabey ce 28 Juctidor an dix

Ditout, mais

E. J. parmentier

M. J. Presignat

Ephirin J. De France

D. Minette J. De France